L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

JEUDI, (MATIN) 7 JUIN 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

Représentant du 1er. District, au Congrès :
E. D. WHITE.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soutenues en juillet prochain, à l'élection de représentans:

Zephir Canonge, | Antonio Ducros,
Wm. F. Duplessis, | S. D. Dixon,
E. A. Canon, | B. Marigny,
Felix Labatut.

Liste générale des Candidats aux places de Représentants à la Législature.

La paroisse d'Orléans nomme sept membres.

Antonio Ducros. | J. M. Kennedy.
Zephir Canonge. | E. Mazureau.
F. A. Canon. | Chs. F. Daunoy.
J. R. Sterrett. | Albert Hoa.
S. D. Dixon. | L. Pierce.
Wm. F. Duplessis. | D. Augustin.
F. Labatut. | P. Roste.
B. Marigny. | Louis Allard.
J. R. Grymes. | J. Lallande.

INTÉRIEUR.

Nouvelle Orléans, 7 juin.

Hier soir, à minuit, le feu s'est manifesté dans la maison en bois, occupée par M. Bajolières, ébéniste, rue Royale, entre Bienville et Douane. En moins d'une demi-heure, toute la maison et la barraque à côté, ont été entièrement consummées. M. Bajolières, qui, l'année dernière, a beaucoup perdu dans l'incendie qui eut lieu dans la cour de cette même maison, a eu cette fois-ci le malheur de voir presque tous ses meubles réduits en cendres !

La malle du nord nous a apporté nos liasses de journaux français jusqu'au 9 avril, reçues par le dernier arrivage. Nous en donnons plusieurs extraits dont l'un est cette *Constitution de la Pologne* dont nous avons déjà parlé. On remarquera aussi un article de Toulon du 1er. avril, d'après lequel il paraîtrait que la nouvelle d'un combat entre les flottes russe et française dans le Levant a réellement été reçue par le commerce ; mais, en il n'est rien parvenu d'officiel à cet égard, ou le gouvernement a jugé à propos de taire ce qu'il a appris.

Un nouveau bruit de révolution nous parvient par les feuilles du nord. Le *Commercial Advertiser* de N.-York, du 23 mai, contient ce qui suit :

" Le navire *Douglass*, capitaine Bourne, venant de Rio-Janeiro, a parlé le 20 du mois dernier à un navire anglais venant de Pernambuco. Le capitaine de ce navire a informé le capitaine Bourne q'une nouvelle révolution avait éclaté, et que les Portugais et les Brésiliens s'assassinaient journellement."

Nombre d'auteurs ont rassemblé des faits qui tendent à prouver que le nouveau monde avait été visité par les anciens plusieurs siècles avant la découverte de Colomb. On a lu sans doute les réflexions préliminaires que C. O. Barbaroux a placées en tête de son excellent *Résumé de l'Histoire des Etats-Unis* ; on sait par les rapports de plusieurs historiens, que les temples du Mexique étaient bâtis sur le même plan que ceux des Delphes et de Pausenias, et qu'ils portaient le nom significatif de *Teocallis*. La *Gazette Universelle* de Bogota vient de consigner dans ses colonnes la relation suivante d'un fait qui n'est pas moins curieux que tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et qui va mettre en émoi tous les antiquaires de l'un et de l'autre continent :—

" Un habitant du village de Dolores, situé à environ deux lieues de Montevideo, vient de découvrir une pierre tumulaire sur laquelle sont gravés des caractères inconnus. En enlevant la pierre, il a trouvé une voute en brique, contenant deux épées antiques, un casque et un bouclier fort usés par la rouille, avec une amphore de terre de grandes dimensions. Ces débris ayant été montrés au père Martinez, il est parvenu à lire ce qui suit en caractères grecs : " Alexandre, fils de Philippe, etait roi de Macedoine vers la 63e. olympiade.—Dans ces lieux Ptolomee. . . . . . ." mais le reste de l'inscription manque. Sur la poignée de l'épée est gravé un portrait, qui paraît être celui d'Alexandre; et sur le casque est cisélé un ouvrage qui représente Achille trainant le corps d'Hector autour des murs de Troie. Faut-il conclure de cette découverte que la terre du Bresil a été explorée par un contemporain d'Aristote ? Est-il probable que Ptolomee, commandant de la flotte d'Alexandre, poussé par une tempête dans ce que les anciens appelaient le grand-océan, et jeté sur la côte du Bresil, marqua cet événement par l'érection de ce monument ? Quoiqu'il en soit, c'est un fait bien curieux pour les archéologues."

Le *Daily-Advertiser* de Boston contient l'article suivant :

" *Bruits de Cholera à St-Andrews, New-Brunswick.*—Il y a quelques jours, l'arrivée d'un navire venant de Dublin et qu'on supposait avoir le choléra à bord, a produit une vive sensation à St-Andrews. D'après le rapport d'un comité nommé pour s'enquérir des faits, il paraît que ce bruit était sans fondement et que rien de semblable au choléra n'avait eu lieu à bord. Le lendemain du départ du navire, une famille de dix personnes tomba malade à bord, et il en mourut huit. Il est mort aussi quatre autres personnes dans la traversée. Il a été démontré au comité que cette famille dont tant de membres sont morts, avait fait vingt milles à pied avant de s'embarquer, n'ayant pris que fort peu de nourriture, et que le lendemain ils avaient mangé avec voracité du cochon et des œufs, et avaient bu copieusement du whiskey. En moins de quarante huit heures ils tombèrent tous malade, et il en mourut huit sur dix."

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

Paris, 8 avril.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce ce qui suit de Vienne, sous la date du 27 mars :

" L'archiduc Maximilien est de retour de Modène ; il règne la plus grande activité au ministère de la guerre ; on annonce que tous les hommes en congé vont être rappelés et qu'on va lever 50 mille hommes. On remarque beaucoup de mouvemens dans l'armée ; cependant les fonds se soutiennent, la bourse croit à la paix."

—Des nouvelles de Constantinople du 6 mars, arrivées à Belgrade le 19, annoncent la prise de Saint-Jean-d'Acre. Ibrahim a, dit-on, enlevé cette place d'assaut et a passé toute la garnison au fil de l'épée. Cette nouvelle mérite confirmation.

Paris, 7 avril.

On s'entretenait hier à la Bourse, de lettres particulières de l'Allemagne, annonçant que l'armée russe concentre environ 120,000 hommes sur les frontières de Pologne, limitrophes du duché de Posen. D'autres lettres parlent d'une nouvelle levée de 50,000 hommes qui vient d'être ordonnée en Autriche.

—Le 4 avril, le public de Caen s'étant avisé au spectacle de demander la *Marseillaise* dans un entr'acte, M. Bichot, commissaire de police, s'opposa à l'exécution de cette demande, et adressa aux réclamans l'allocution suivante :

" Je defends qu'on chante la *Marseillaise*, parce que c'est un chant republicain."

Les uns ont ri, les autres se sont fâchés, ceux ci étant en majorité, force a été au magistrat du juste-milieu de retraiter sa réprobation et de permettre aux acteurs d'entonner le chant patriotique.

Toulon, 1er. avril.

L'autorité a fait défendre ce matin aux crieurs publics de vendre dans les rues la relation du combat entre les divisions française et russe dans les mers du Levant. Aucune nouvelle officielle n'étant parvenue, on a cru devoir empêcher la publication d'une affaire que nous n'avons apprise que par la voie du commerce.

Une corvette américaine a mouillé hier matin sur notre rade, venant de Mahon. Aujourd'hui seulement ce bâtiment a fait son salut accoutumé, auquel l'amiral et la rade ont répondu.

La gabare *le Loiret* est entrée en armement aujourd'hui pour un voyage d'exploration des côtes ouest d'Afrique, entre Bone et Alger.

Le capitaine de la corvette américaine a déposé qu'un trois-mâts de commerce, expédié de Marseille avec un chargement de liquides en destination pour Alger, avait fait côte sur les îles Baléares, et s'était entièrement perdu. L'équipage aurait eu tout le temps nécessaire pour se jeter dans les embarcations et se sauver à terre.

Le brick *le Dragon*, commandé par M. Deloffre, capitaine de frégate, a reçu ordre de se tenir prêt à reprendre la mer, pour porter à Ancône des dépêches qui sont attendues demain à Toulon.

BELGIQUE.

Anvers, 4 avril.

Nos travaux de défense se continuent avec une incroyable activité, et une ardeur qui ferait supposer que la ville d'Anvers sera incessamment à supporter les plus effroyables attaques. De quelque côté que l'on porte ses regards on ne rencontre que redoutes, bastions, batteries, retranchemens, pièces de 48, de 36, mortiers et obusiers. A aucune époque, la ville n'a présenté un aspect aussi terrible ; elle offre l'image d'un camp inexpugnable. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'exécution de ces préparatifs de guerre dans la crainte d'en trop faire connaître les ressources à nos ennemis, et ces ennemis ne sont pas tous en Hollande, on peut le croire.

On prétend que le général Chassé a fait connaître au gouverneur militaire d'Anvers, qu'il tirerait sur la ville dans le cas où l'on ne suspendrait pas les travaux de défense qu'on exécute en ce moment au port et sur d'autres points. La réponse à cette menace aurait été telle qu'elle doit être, et qu'on doit l'attendre d'un officier comme M. Busen, plein de fermeté et d'énergie.

—Le drogman du visir a porté les ordres du sultan au prince Milosch et au pacha de Belgrade. La Porte leur annonce les mesures prises de concert avec la Russie, pour soumettre les Bosniaques et incorporer les six districts à la Servie. Le prince Milosch est invité à tenir 10 mille hommes prêts à entrer en campagne, la Porte en fournira autant ; ces 20 mille hommes entreront en Bosnie d'un côté, tandis qu'un autre corps de 15 mille Turcs, la plupart troupes régulières, pénétrera d'un autre côté. Le prince Milosch fournira, pour le compte de la Porte et sous la garantie de la Russie, les vivres et munitions nécessaires à l'armée qui traversera le Servie. Ce plan d'attaque inspire la plus grande confiance à la Porte, bien que toutes les nouvelles de la Bosnie annoncent qu'il règne dans ce pays un grand enthousiasme et qu'on désire ardemment combattre pour la liberté.

POLOGNE.

Varsovie, 25 mars.

Volci le texte en entier des statuts organiques (dont nous avons donné hier l'extrait, dit la *Gazette d'Etat de Prusse*), et selon les bases desquels le royaume de Pologne sera gouverné.

Nous, Nicolas 1er. par la grâce de Dieu, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, etc. Avec notre constante sollicitude appliquée sans relâche au bien être des nations; que la providence du Très Haut a confiées à notre sceptre, nous avons pris en considération particulière l'organisation future du royaume de Pologne, en examinant les avantages réels et la position de ce pays, ainsi que les besoins et les mœurs de ses habitans, et nous avons reconnu la nécessité, pour le repos et la prospérité générale, en l'attachant par des liens plus rapprochés et inaltérables à l'empire de Russie, d'établir pour le royaume de Pologne les lois fondamentales suivantes, que dans notre haute bonté nous lui accordons.

Déterminations générales.

1re. Le royaume de Pologne est à jamais réuni à l'empire de Russie et forme une partie intégrante de ce pays. Le royaume aura une administration particulière conforme aux relations locales, ainsi qu'un code civil et criminel. Toutes les anciennes lois et les privilèges des villes et communes demeureront en pleine vigueur.

2e. La couronne du royaume de Pologne est héréditaire en notre personne et en celle de nos descendans et successeurs, conformément à l'ordre de succession établi pour le trône de toutes les Russies.

3e. Le couronnement de l'empereur de toutes les Russies et roi de Pologne se fera par la même cérémonie à Moscow, en présence des députés de la Pologne, qui, ainsi que les députés des autres parties de l'empire, prendront part à cette solennité, et qui y auront été invités.

4e. Dans le cas où, d'après les réglemens existans, ou ceux qui pourront être à l'avenir établis en Russie, il y aurait une régence, l'autorité du régent ou de la régente s'étendra aussi au royaume de Pologne.

5e. La liberté des cultes est garantie dans toute son étendue. Il est libre à chacun de célébrer publiquement et sans restriction, sous la protection du gouvernement, les cérémonies religieuses ; et la différence du mode d'instruction des différentes croyances chrétiennes ne pourra jamais servir de prétexte pour privé qui que ce soit, des habitans du royaume, des privilèges ou des droits accordés. La religion catholique enfin étant celle de la majorité des habitans, sera l'objet de la protection spéciale et de la bienveillance particulière du gouvernement.

6e. Les biens-fonds en la possession du clergé catholique romain, ou du clergé des grecs unis, sont considérés comme une propriété hors de toute atteinte, dévolue à la hiérarchie ecclésiastique de ces deux professions de foi.

7e. La protection des lois est également assurée à tous les habitans du royaume, sans distinction de rangs et de qualités. Chacun pourra par son mérite personnel et ses talens, parvenir aux emplois et dignités du pays, d'après l'ordre légal établi.

8e. La liberté individuelle est garantie à chacun par les lois. Nul ne pourra être arrêté ou mis en jugement que dans les cas prévus par les lois, et les formes prescrites à cet égard seront strictement observées. Chaque individu mis en arrestation sera informé par écrit des motifs de cette mesure.

9e. Toute personne arrêtée doit, dans les trois jours au plus tard, être examinée par l'autorité judiciaire, qui portera un jugement dans les formes prescrites. Si pendant le premier examen l'individu a été reconnu innocent, il sera immédiatement mis en liberté. Il en sera de même de celui qui, dans les cas prévus par la loi, fournira une caution.

10e. Les formes de l'enquête judiciaire dirigée contre les fonctionnaires supérieurs du royaume et contre des personnes accusées de crimes d'état, seront déterminées par une loi particulière dont les bases seront en harmonie avec les autres lois de notre empire.

11e. Le droit de propriété des individus et des corporations est déclaré inviolable et sacré, en tant qu'il se trouve conforme aux lois subsistantes. Tous les sujets du royaume de Pologne sont parfaitement libres de quitter le pays et d'emporter leurs biens, pourvu qu'ils se conforment aux réglemens publics à cet effet.

12e. La peine de la confiscation ne sera plus applicable qu'aux crimes d'état de première classe, comme on le determinera plus tard par des lois particulières.

13e. La publication de la pensée, moyennant la presse, sera soumise aux restrictions que commanderont la religion, l'inviolabilité de l'autorité supérieure, l'intérêt des mœurs et les considérations personnelles. Des réglemens particuliers seront publiés à cet effet d'après les principes qui servent de bases à cet objet dans les autres parties de notre empire.

14e. Le royaume de Pologne contribuera proportionnellement aux dépenses générales et aux besoins de l'empire. La fixation de l'impôt aura lieu plus tard.

15e. Toutes les contributions et tous les impôts qui subsistaient jusqu'en novembre 1830, seront levés d'après le mode antérieurement fixé jusqu'à la nouvelle fixation des impôts.

16e. Le trésor du royaume de Pologne et toutes les autres branches d'administration seront séparés de l'administration des autres parties de l'empire.

17e. La dette publique de Pologne reconnue par nous, sera garantie, comme précédemment, par le gouvernement, et amortie par les recettes du royaume.

18e. La banque du royaume de Pologne et les lois sur le crédit demeureront sous la protection du gouvernement.

19e. Le mode de transactions commerciales entre l'empire russe et le royaume de Pologne sera réglé d'après les intérêts respectifs des deux pays.

20e. Notre armée dans l'empire et dans le royaume formera un seul tout sans distinction de troupes russes et polonaises. Nous nous réservons de décider plus tard, par une loi spéciale, dans quels rapports et sur quelles bases le royaume de Pologne participera à notre armée. Le nombre des troupes qui serviront à la garde militaire du royaume sera également ultérieurement déterminé par une loi.

21e. Ceux de nos sujets de l'empire de Russie qui se sont établis dans le royaume de Pologne, qui possèdent et posséderont des propriétés immobilières dans ce pays, jouiront de tous les droits des indigènes. Il en sera de même de ceux de nos sujets du royaume de Pologne qui s'établiront et posséderont des propriétés dans les autres provinces de l'empire. Nous nous réservons d'accorder plus tard des lettres de naturalisation à des personnes autres, tant Russes qu'étrangers, qui ne s'y sont pas encore établies. Ceux de nos sujets de l'empire russe qui résident pendant un certain temps en Pologne, et ceux de nos sujets du royaume de Pologne qui séjournent dans les autres parties de l'empire, sont soumis à la loi du pays où ils se trouvent.

SUISSE.

—Les représentans fédéraux, récemment arrivés du canton de Bâle, ont fait verbalement leur rapport à l'assemblée. Ils ont dit que le canton de Bâle n'offrait qu'une tranquillité apparente; que la séparation avait été reçue avec joie par les communes dissidentes et qu'elles avaient établi provisoirement un système d'administration ; que la résolution du grand conseil du 22 février avait eu, le résultat qu'il fallait en attendre, savoir, la nomination de nouveaux conseils communaux dans les communes séparées, et des efforts tentés pour engager d'autres communes à la séparation ; qu'il règne dans la campagne une vive fermentation qui, à la moindre occasion, pourrait conduire à des scènes sanglantes ; que les communes dissidentes, sous le prétexte d'ordre public, avaient organisé un système militaire de défense ; enfin, que leurs vœux et leurs efforts tendent à arracher toute la campagne au gouvernement et à les réunir à leur nouvel état.

CABASSACA.

Ce nom cabalistique annonce la magie, il sent l'enfer, il pue le démon.

Cabassaca ! Ce ne peut être qu'un émissaire de Lucifer, un envoyé d'Astaroth, le fils de Méphistophélès et d'une sorcière.

Cabassaca est Israélite ; on l'a surnommé *l'Hebreu de la peste*; on descendre en ligne directe du *Juif errant*.

Et cependant à Smyrne, parmi ses co-réligionnaires, Cabassaca passait pour un dieu, et les mahométans ne dédaignaient pas de le faire appeler lorsque la contagion trop intense moissonnait sans pitié les fatalistes sectateurs du Coran. Il n'avait peut-être pas le pouvoir de guérir les musulmans atteints par le fléau, mais il possédait le don de les rassurer.

Cabassaca savait prédire, en examinant un malade, s'il succomberait ou s'il échapperait au fléau de la peste. Jamais ses jugemens n'ont été trompeurs. Cabassaca l'a condamné, *Allah kherim!* (Dieu est grand!) disaient les Turcs, et ils préparaient l'enveloppe mortuaire.

Rassurer une malade effrayé, c'est lui rendre la vie. Bonaparte sauva la moitié de son armée en visitant les pestiférés de Jaffa. Cabassaca sut arracher à la mort un grand nombre d'habitans de Smyrne en leur annonçant une guérison prochaine.

Il n'a pas dépendu de quelques *terroristes* par système que toute la rue des Lombards ne pérît à la seule idée du choléra morbus ; il était arrivé de Londres à Paris par le paquebot, ou bien il était passé à Bruxelles des bottes du comte Orloff dans celles d'un postillon, qui nous l'avait apporté à bride abattue. Déjà les confiseurs étaient en émoi, la praline était réputée contagieuse, le nougat pestilentiel, le croquignole épidémique; on débitait rue des Lombards le choléra morbus en papillottes, en boîtes, en bouteilles ; la contagion avait pris boutique, la peste, cotée à prix fixe, se vendait en gros, en détail et au rabais.

Les faits vérifiés, il a été reconnu que sur dix personnes qui ont péri rue des Lombards pendant la durée de l'épidémie, deux sont mortes de vieillesse, deux d'indigestion, et six de frayeur.

Que n'étais-tu là, illustre *Hébreu de la peste*, pour rassurer ces malheureux par ton expérience, pour leur narrer ta philosophique légende !

Cabassaca se rendant d'Alexandrie au Caire trouva une vieille femme.

"Où courez-vous, bonne femme ? lui dit-il.

—Je suis pressée, la saison est venue, on m'attend dans la ville voisine ; arrière, tu vois la peste.

—Comment. c'est toi, cruelle ! maintenant que tu as dépeuplé Alexandrie, tu vas ravager le Caire...

—Rassure-toi, répond la peste, mon intention cette année est de ne tuer que trois mille personnes."

Quelques mois après Cabassaca rencontre de nouveau la peste au moment où elle revenait du Caire.

"Eh bien, lui dit-il, tu m'as indignement trompé : tu ne devais tuer que trois mille personnes, et cependant il en est mort plus de trente mille.

—J'ai tenu parole, répond-elle; sur ces trente mille personnes, trois mille sont mortes de la peste, vingt-sept mille ont succombé à la peur."

En France, les médecins consultés, les facultés assemblées, on a longuement parlé, disserté, discuté à propos du choléra : les uns prescrivent de ne point manger le soir, les autres de ne point boire le matin ; ceux-ci conseillent les bains, l'oisiveté, le repos ; ceux là ordonnent l'exercice, l'agitation, le travail ; ici on veut l'eau chaude, une douce température et la flanelle; là on exige l'eau fraîche, le grand air et des vêtemens légers ; ce vieillard vous engage à ne pas rire, ce jeune homme vous invite à la gaîté. Chacun enfin propose un remède qui contredit celui de son antagoniste, et personne ne songe au seul, utile, véritable, efficace : à la sentence de Cabassaca : "Préservez-vous de la peur du mal, si vous ne voulez succomber au mal de la peur!" (*Figaro.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Creole, Page, New-York et Liverpool, Foster & Hutton.
Navire Chester, Winslow, Philadelphie, T Toby
Navire John Hale, Crowell, Havre, L H Gale
Brick Manuelita, Martorell, Havane, capitaine
Goël. Grecian, Saunders, Jamaique, D Marston

Arrivés.

Navire Feliciana, Gordes, de Brême.
Navire Warsaw, Drew, de Liverpool, 63 jours.
Barque.Com. Morris, Fairfield, de Brême, 72 jours.
Brick Kanawa, de la Havane.
Bateau a vap. Farmer, Core, de Louisville.
Bateau de remorque Pilot, de la passe sud-ouest, avec le navire Feliciana, de Brême, et la barque Com. Morris, de Cadiz—rien en vue. Le Post-Boy montait avec le navire Warsaw, de Boston.
Bateau de remorque Post-Boy, avec le navire Warsaw.
Bateau de remorque Florida, avec le brick Kanawa.
Bateau a vapeur Huntsville, Bradford, de Waterloo.
Bateau a vapeur Telegraph, Laurent, du Bayou Sarah.

Arrivé au Bayou :

Goël Splendid, Eldridge, de la Mobile, avec du coton.

Théâtre d'Orléans.

Représentation des Amateurs au bénéfice d'un Artiste malheureux.

DIMANCHE PROCHAIN, 10 JUIN,
Une représentation de
MAHOMET.
Tragédie en cinq actes, de Voltaire. Précédée de
BRUEYS ET PALAPRAT,
Comédie en un acte et en vers

Pour ajouter à l'intérêt de cette représentation, M. Curto, qui a déféré à l'invitation des commissaires, chantera entre les deux pièces la fable de Lafontaine intitulée *le corbeau et le renard*, qui n'a pas encore été entendue dans cette ville ; il sera accompagné au piano par M. Norès, qui a bien voulu contribuer aussi par son talent à cet acte de bienfaisance.

LES chargeurs de marchandises à bord de la goël. SWAIN, pour Brassos, sont priés d'envoyer leur connaissement au magasin des soussignés, attendu qu'elle part positivement cet après midi.
7 juin J. W. ZACHARIE & Co.

LE soussigné a l'honneur de prevenir les amateurs du lac, que le chemin qui y conduit, par le Bayou, est entièrement fini d'être pavé en coquilles.
7 juin—2 I. L. RABASA.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, 105 caisses de deux douzaines chaque vin de Madère 1re. qualité, 50 do. de une dito Champagne de la marque J. Lausseure & Co. qui ont tout ce qu'on peut avoir de mieux; 50 de do Bourgogne Tache, 50 do do Chambertin, 50 do do Romanée, 50 de do Nuits
De plus—Une partie d'Indiennes nouveaux dessins pour le marché mexicain ; chaque balle ayant droit au drawback : une caisse crêpe noir No. 36, large lisière de 1ère. qualité. F. PERRET.
7 juin No. 59, rue Toulouse.

AVIS—Le soussigné commissionné shérif pour la paroisse Jefferson, prévient les personnes qui auraient quelques affaires officielles avec lui qu'elles trouveront chez le shérif de cette ville, une boite destinée à recevoir toutes les communications qui lui pourraient être faites : son bureau se tient à la réserve de la ville de McDonough, de l'autre bord du fleuve.
7 juin J. CHARBONET jr.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

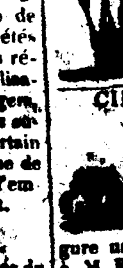

ATTENTION !

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 10 du courant, à 5 heures et demie précise du matin.—Equipement complet, gilet et pantalon blancs.
Par ordre du capitaine,
A. LARA, sergent-major.
7 juin

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

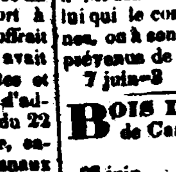

Seront données à quiconque arrêtera le mulatre américain nommé ORANGE, ou Noah, parti marron depuis samedi, 2 du courant. Il est de la taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, d'une grosseur ordinaire, il a la figure unie et de larges favoris. Il appartenait ci-devant à M. Rause. On donnera la récompense susdite à celui qui le conduira dans une des geoles les plus voisines, ou à son maître. Les capitaines de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord.
7 juin—3 PAUL MOUCHON.

BOIS DE CAMPECHE.—80 tonneaux Bois de Campêche, en débarquement et à vendre par JOSE PRATS,
6 juin rue Ste.-Anne, No. 53.

10 barriques de PORTER et de ALE reçues de Philadelphie, à vendre par barrique ou en totalité. S'adresser rue de la Douane, No. 45.
6 juin

PLOMB EN SAUMONS et en feuilles, à vendre par [29 mai] J. MAGER.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Levi C. Bell a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Otis F. Burlingame, avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
7 juin MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 10 juillet 1832, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landen.
Un Terrain, situé au faubourg Marigny, rue de la Paix, entre les rues Marais et Casa Calvo, et ayant trente pieds de face sur cent trente pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus,
Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 juin

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—mardi 10 juillet 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feue Margaret Duffin, une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 21 ans.
Conditions : moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
7 juin MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens,*—Mardi, 10 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jules Davezac de Castera, une négresse nommée Anne, âgée d'environ 24 ans, marronneuse et sujette aux crises. Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 10 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu J. B. Rouquigny, h. d. c. l. un Terrain situé rue du Quartier, entre les rues Royale et Bourbon, et ayant trente pieds de face sur soixante de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions, deux cents piastres comptant, et le reste à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale: l'acquéreur s'obligeant à payer les banquettes.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 juin

ON désire trouver à louer une jeune esclave d'environ 12 ans. S'adresser à l'encoignure des rues Poydras et des Magasins, No. 85. 6 juin—1f

LES soussignes auraient besoin d'une douzaine d'Irlandais, pour fouiller un canal de vingt pieds de largeur, quatre de profondeur, sur une longueur de six arpents. Ceux qui désireront entreprendre l'ouvrage, sont priés de s'adresser à leur bureau, rue Royale, No. 105.
6 juin THEODORE NICOLET & Co.

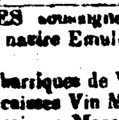

IL a été conduit aux écuries des soussignés, rue Bourbon, No. 110, un cheval bay, âgé d'environ 11 ans, ayant pour toute marque un D renversé, sur l'épaule du montoir. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés, ainsi que ceux du présent avis.
6 juin—3 J. B. LESPARRE & Co.

LES soussignes offrent à vendre la cargaison du navire Emulous, venant de Marseille, consistant en :
440 barriques de Vin de côte, 1ère. qualité,
200 caisses Vin Muscat de Frontignan,
25 caisses Macaroni,
50 caisses Vermicelli,
230 paniers d'Huile superfine, grandes bouteilles,
10 balles Amandes,
50 caisses Salaisons assorties,
30 dito Anchois,
20 dito Olives farcies,
1 balle longs Bouchons,
100 paniers de Bouteilles,
4 jarres Saucissons,
10 caisses de Prunes en pobans,
100 Fromages tête-de-mort. C. OGER & Co.
5 juin—3 rue Toulouse, No. 17.

AVIS.—ISAAC L. M'COY a transporte son bureau au second étage de la maison No. 92, rue de Chartres, près de l'encoignure Conti. 5 juin

VINS français.—Vins rouges et blancs, de l'Hermitage, qualité supérieure, et Vin de Sauterne, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
5 juin rue Royale, No. 117.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par
5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
2 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
30 mars J. MAGER.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,
26 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,
21 mai rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai TH NICOLET & CC.

VIN DE MARSEILLE.—180 barriques Vin de St.-George, à vendre par AMB. LANFEAR,
1er. juin—3 rue du Canal, No. 118.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.—Les propriétaires de terrains vides, situés dans la rue Royale, dans le voisinage de la Banque des Etats-Unis, qui désirent les vendre, sont prévenus qu'on recevra des propositions, au bureau de la Direction, jusqu'au mercredi, 6 de juin prochain.
1er juin J.B. PERRAULT, Caissier.

A LOUER *pour le 15 de ce mois,*
Cette jolie MAISON A ETAGE située rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine ; elle est très-commode pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou au bureau de cette feuille. 2 juin—10

A LOUER,
Une petite MAISON à étage, sise sur un vaste terrain, à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Bourgogne, convenable pour une petite famille. S'adresser à G. Montamat, rue Ste.-Anne, No. 51.
1er. juin—1f

MAISON A LOUER.
PROPRIÉTÉ située entre la Presse à Coton de la Levée et le faubourg Marigny ; elle est face au fleuve.—Il y a un parterre, une cour spacieuse, et des chambres à domestiques à étage. S'adresser à Félix Forstall, ou à Adolphe Durel au Bassin.
30 mai.—6.

LE soussigne offre à vendre une VOITURE de première classe, faite à Philadelphie, par Nettle. Aussi une variété d'autres *VOITURES*, des *BAROUCHES*, pour un et deux chevaux, et des *CABRIOLETS*, qu'il vendra à bon marché, pour du comptant ou de bons billets.
2 juin M. WALTON.

ON a besoin d'une femme de chambre pour le navire Créole. On exige que la personne soit bien recommandée. S'adresser à bord, ou à
2 juin FOSTER & HUTTON.

A VENDRE—Une Mulatresse américaine, âgée de 23 à 24 ans, depuis 10 ans dans le pays, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et un peu repasseuse. La dite mulatresse a deux enfans, l'un âgé de 2 ans, et l'autre de 3 mois.
Si d'ici au 8 du présent mois cette mulatresse n'est pas vendue à l'amiable, elle sera mise à l'enchère le dit jour, à la Bourse, par F. Dutillet.
S'adresser au bureau de cette feuille. 1er. juin—7

30 ACTIONS de la Banque de Cité, à vendre par
31 mai—1 DUFOUR & DESBOIS.

P. DU BERTRAND a transporté son bureau au No. 61, rue St.-Louis, vis-à-vis la Nouvelle Bourse. 26 mai—6

POUR HAMBOURG, AMSTERDAM,
Le Big Black et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur tout neuf WOODSMAN, capt. Park, charge en ce moment et partira demain matin à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
FOSTER & HUTTON.
2 juin No. 77, rue du Canal.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI,

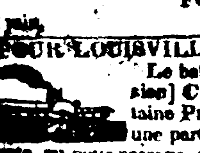

Le bateau-à-vapeur [à basse pression] CINCINNATIAN, capitaine Perry, partira sous peu, ayant une partie de son fret engagée. Pour le reste, ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY,
2 juin rue du Camp, No. 31.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capit. Maynard, commencera à charger lundi. Ayant la majeure partie de son chargement engagée, il partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à TOURNE & BECKWITH.
26 mai Nouvelle-Levée, No. 16.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

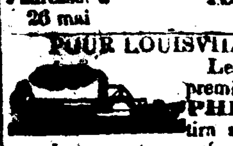

Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, PHILADELPHIA, capit. Pennywit, partira sous peu, ayant une partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23 mai STETSON & AVERY.

POUR TAMPICO,
La belle goëlette TWO-BROTHERS, capitaine Harper, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Harper, à bord, ou à
7 juin—4 BENJ. BOOTH & Co.

POUR MARSEILLE.
Le brick, A 1, LATONA, capitaine S. Snow, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à LAUVE & BENEDICT.
7 juin rue de la Commune, No. 86

NOUVELLE LIGNE DE NEW-YORK.
Le navire paquebot TENNESSEE, capitaine G. Fowler, partira positivement vendredi, 8 du courant, à 5 heures de l'après-midi. Quelques passagers pourront être commodement logés. S'adresser au capitaine, en face de la maison Marigny, ou à WM. G. HEWES,
5 juin rue du Camp. No. 9.

On a besoin d'un léger fret pour le navire JOHANNES, capitaine J. Moller, pour Gottenburg, qui doit partir le 9 du courant. Quelques passagers peuvent être commodément logés. S'adresser à bord, en face du poteau No. 49, ou à
J. OGDEN & Co.
5 juin rue du Canal, No. 50.

POUR TAMPICO.
La belle goëlette neuve BONITA, capit. Taylor, partira le 7 du courant. Pour fret de quelques barils, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser rue Royale, ou à
5 juin TUYES & Co.

POUR LIVERPOOL.
Le navire A 1 CALUMET, capitaine Osgood, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
5 juin. LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre BOURNE, capitaine Brittall, partira dimanche. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 19, ou à HARRISON, BROWN & Co.
4 juin rue Royale, No. 117.

POUR TAMPICO.
La goëlette EMPEROR, capitaine La Combe, partira positivement le 6 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
2 juin—4 SIMON CUCULLU.

POUR BRASSOS DE ST.-YAGO.
La belle goëlette SWAIN, capit. Green, partira le 3 juin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
28 mai rue Bienville, No. 80.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, CRESCENT, capitaine Bourne, ayant une partie de son chargement engagée, n'a besoin que de 300 balles de coton. S'adresser à I. OGDEN & Co.
23 mai rue du Canal, No. 50.

MOUTARDE en bouteilles d'un quart de livre, excellente qualité, à vendre par STETSON & AVERY.
30 mai rue du Camp, No. 31.

MAQUEREAUX.—150 barils Maquereaux de Boston, inspecté, en bon état, à vendre à bon marché pour clôre une vente.
30 mai STETSON & AVERY.

SUPERBES LOTS GAGNÉS AU BUREAU DE FELTON !!

LES numéros du tirage de samedi sont sortis dans l'ordre suivant :
23—18—20—16.
Des lots de $500, $100, et plusieurs autres de moindre valeur, ont été vendus et payés par FELTON.

Samedi prochain !

Aura lieu le tirage de la 13ème. classe de la Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES,
Prix des billets : Entier $4 : demi $2 ; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au bureau de loterie de FELTON,
5 juin rue St. Philippe, No. 11.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME PERREZ a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de prendre un nouvel établissement pour continuer à y tenir pension privée dans la rue de Chartres, No. 173, en face de la rue Jefferson. Ce local étant très vaste et bien situé, elle le disposera pour y recevoir convenablement des dames et pour donner toutes les commodités possibles aux personnes respectables qui voudront bien la favoriser de leurs préférence. L'on pourra aussi trouver chez elle à déjeûner et à dîner, à table d'hôte, à un prix modéré pour chaque repas. 4 juin—1m

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—1300 rouleaux cordes du Kentucky, bonne qualité, et 114 pièces toile, à vendre par
2 juin FOSTER & HUTTON.

DERNIERE SEMAINE.
EXHIBITION
D'ouvrages en Verre,
Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.
M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre, en miniature*, sera fermée dans les derniers jours de cette semaine. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.
Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir. 4 juin

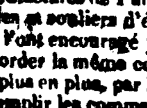

CHIGÉ,
MAITRE-BOTTIER.

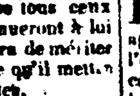

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de CUIRS, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des Tiges grises pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites.
16 mai—1m

SUCRE.—25 boucauts beau Sucre, en debarquement, à vendre par
31 mai SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin rue Royale, de très-jolies OMBRELLES du dernier goût.
31 mai Vs. GOU

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu le 16 courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les trois nègres suivans, garantis des vices et maladies prévus par la loi, depuis 25 ans dans le pays, étant parfaitement entendus à tous les travaux d'une habitation; ce sont des sujets très utiles dans une sucrerie, s'entendant bien à la fabrication du sucre. ce sont de bons sujets qui se sont toujours bien comportés et ont donné pleine satisfaction à leur maître ; ils ne sont vendus que pour régler des intérêts.
1 THOM, nègre âgé d'environ 45 ans.
2 MASSY, do do 40 do.
3 BILLY, do do 45 do.
Conditions : six et douze mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant C. Jannin, notaire public. 7 juin

PAR T. MOSSY.
LUNDI 11 du courant, il sera vendu au magasin de L. P. Perry, sur la Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis, le fond de magasin en quincaillerie, appartenant au dit sieur. La vente commencera à 10 heures du matin. 7 juin

PAR T. MOSSY.
SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu, à la bourse Hewlett, à midi, le nègre Christophe, âgé d'environ 26 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant le français et l'anglais, il est parfait cuisinier ayant servi comme tel pendant des années chez Mr. Davis et chez Mde. Herries, il est aussi bon maître d'hôtel: il est garanti du titre et des maladies, mais non des vices.
Conditions—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. G. Pollock. aux frais de l'acquéreur. 7 juin

PAR T. MOSSY.
VENDREDI 8 de Juin, il sera vendu au magasin d'encan, rue Toulouse, à 11 heures du matin, sous l'inspection du consul anglais, 10 ballots toile d'emballage pr. coton, 7 balles collets larges, 2 id. communes id., 4 id. toile de Russie, 1 id. collete blanche, avariée dans le voyage d'importation.
Aussi ; 6 pces. toile d'emballage qui ont été mouillés par leur chute dans la rivière. Conditions : comptant. 6 juin

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu samedi, 9 du courant, à midi, à la Bourse, *TOUTES LES MAISONS* construites sur les terrains appartenant à la Compagnie des Architectes de la Nlle.-Orléans, situés dans les rues Julie, Camp et St. Charles. Les acquéreurs devront les démolir dix jours après la vente. 7 juin

PAR F. DUTILLET.
LE jeudi 7 du courant, il sera vendu en face du navire suédois Johannes, un peu au dessus de la balle-aux-viandes, à 5 heures de l'après midi,
Quarante billes BOIS DE PIN de Norwège, superbe bois d'écarrissage, de 10 à 12 pouces, sur 24 à 27 pieds de longueur. 6 juin—2

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 8 du courant, il sera vendu dans son magasin d'encan, avant 10 heures du matin, 30 tierçons Vin de Madère. 6 juin

PAR ISAAC L. M'COY.
LUNDI, 18 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, l'esclave Charles, âgé d'environ 25 ans, depuis l'année 1817 dans le pays, très-robuste et bien intelligent. Il sait conduire un dray et travailler dans les presses à coton. C'est un excellent sujet, qui n'a que le défaut de s'absenter, sans sortir cependant de la ville.
Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 6 juin

PAR ISAAC L. M'COY.
SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu à la Bourse, l'esclave Jefferson. C'est un esclave robuste et bien portant, depuis 6 mois dans le pays, ayant eu déjà la petite vérole ; il est sobre, ponctuel à son travail, et pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: comptant.
Aussi, l'esclave Rachel, bonne cuisinière et blanchisseuse, âgée de 22 ans, garantie des vices et maladies prévues par la loi. Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 juin

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu samedi, 9 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne, un assortiment de MEUBLES, tels que Sophas, Tables, Lits, Chaises, &c. appartenant à Mlle. Céré Carpentier, qui est absente du pays. 5 juin—4

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu, jeudi 7 du courant, à la Bourse, à midi, l'esclave ROBERT, âgé d'environ 21 ans, domestique, palfrenier &c. actif et bien portant, depuis 6 mois dans le pays, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 5 juin

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu mercredi, 6 du courant, à midi, à la Bourse, la goëlette WM. A. TYSON, construite dans la Chesapeake depuis 8 mois dans le pays, doublée en cuivre, du port de 61 tonneaux, et pouvant porter 430 barils. Voir l'inventaire.
Conditions : Moitié comptant, et le reste à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 4 juin

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

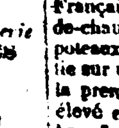

Il sera vendu jeudi prochain, 7 juin, à midi, à la Bourse, UNE MAISON à étage, située au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 50 à la rue des Bons-Enfants. Le rez-de-chaussée est en briques et le haut briqueté entre poteaux, il y a un superbe belvéder. La maison est bâtie sur un terrain mesurant 60 pieds français de face à la première rue, et 120 sur l'autre. Le terrain est fort élevé et il s'y trouve un beau jardin et beaucoup d'arbres fruitiers. La maison n'est pas achevée, il ne reste qu'à l'enduire, faire les plafonds et poser la menuiserie.
Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux au propriétaire.
Il sera vendu, en même temps, un NEGRE créole nommé Paul, âgé de 21 ans, peintre de profession, et bon domestique de maison, garanti des vices et maladies prévues par la loi. Il a été constamment employé à travailler en ville, comme peintre, et a toujours rendu un compte fidèle : il est du reste très sobre et laborieux, et est sous tous les rapports un esclave de confiance.
Conditions : 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, aux frais des acquéreurs. 31 mai—7

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St.-Bernard, le samedi 16 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, UNE TERRE située dans la paroisse St.-Bernard, face à la rive droite du Bayou-aux Bœufs, dépendant de la succession de feu Jean-Balthazard Enoul Livaudais, mesurant un demi arpent de face, sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est bornée, dans le haut, par l'habitation de M. Etienne Veillon, et dans le bas par celle de M. Ch. Dumoruthel. Il y a sur la dite terre, une maison en bois, de six appartemens, une cuisine, un magasin de dépôt, un four, et d'autres bâtisses.
Conditions : La terre ne sera livrable qu'au mois de décembre prochain, et est vendue à un an de terme, en billet endossé à la satisfaction des héritiers, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
12 mai—5.1ps

CHANGEMENT DE DOMICILE.

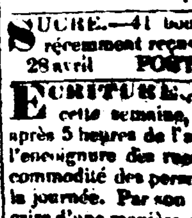

J. P. BOUGENEI, a transporté son atelier de SELLERIE de la rue Conti à la rue Condé, No. 23, près la rue Ste. Anne, où comme par le passé, il fera tout ce qui dépendra de lui pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
7 mai—2m.

SUCRE.—41 boucauts beau Sucre des Attakapas, récemment reçus, à vendre par
28 avril FOSTER & HUTTON, rue du Canal.

ECRITURE.—Mr. DOLBEAR commencera cette semaine, à donner des leçons d'écriture après 5 heures de l'après-midi, à son etablissement à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, pour la commodité des personnes qui sont occupées le reste de la journée. Par son système on acquiert le moyen d'écrire d'une manière élégante et rapide. On doit s'adresser immédiatement. Il tient ses autres classes comme de coutume. 6 juin—2

HUILE A TANNER.—150 barils Huile à tanner, en déchargement du navire Hy. Thompson, à vendre par